

18 JUIN 2024



CM

Conseil municipal
Hermance

PROCÈS-VERBAL
LEGISLATURE 20.25 – N° 34



Le Conseil municipal d'Hermance s'est réuni en session ordinaire à la demande du Maire, par convocation envoyée le 10 juin 2024.

Sont présents :

Les membres du Bureau :

Madame	Stéphanie	TOURETTE	<i>Présidente</i>
Monsieur	Olivier	PFÖRTNER	<i>Vice-Présidente</i>
Madame	Chrystel	PION	<i>Secrétaire</i>

Les Conseillers municipaux :

Madame	Catherine	BACH
Madame	Nathalie	BELANGER BRECHET
Madame	Anahita	BLANC MEYLAN
Monsieur	Christophe	HENTSCH
Madame	Joëlle	LAICH (<i>arrivée en cours de séance</i>)
Monsieur	Yvan	NEJAR
Monsieur	Louis	DE PESCARA
Madame	Mony	SIMOS
Monsieur	Michael	SUANA

Pour l'Exécutif :

Madame	Karine	BRUCHEZ	Maire
Monsieur	Pascal	RENAUD	Adjoint
Monsieur	Philippe	TAGLIABUE	Adjoint

Excusé-es :

Monsieur	Philippe	RUDLOFF
Madame	Virginie	SALMINA

Public : 1



A l'ordre du jour :

- I. **Approbation du procès-verbal des séances du 30 avril et du 21 mai 2024**
- II. **Communication du Bureau du Conseil municipal**
Dates des séances du Conseil municipal pour le 2^e semestre
- III. **Communications de l'Exécutif**
- IV. **Travaux des commissions**
 - a. **Commission Scolaire & Social (28.05)**
 - b. **Commissions des finances (11.06)**
- V. **Projets de délibération**
 - a. **Délibération n° 56.20-25 pour la rénovation de l'ancienne école (690'000 Fr.)**
 - b. **Délibération n° 57.20-25 pour l'éco-point rue du Couchant (110'000 Fr.)**
 - c. **Délibération n° 58.20-25 pour le réaménagement du Mestral (500'000 Fr.)**
 - d. **Délibération n° 59.20-25 pour la végétalisation du cimetière (150'000 Fr.)**
- VI. **Propositions individuelles et questions**
- VII. **Huis clos pour naturalisation**

La Présidente ouvre la séance à 19h.

I. **Approbation du procès-verbal des séances du 30 avril et du 21 mai 2024**

Les procès-verbaux des séances du 30 avril et du 21 mai 2024 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

II. **Communication du Bureau du Conseil municipal**

Dates des séances du Conseil municipal pour le deuxième semestre

Mme PION annonce les dates des séances du Conseil municipal pour le deuxième semestre :

24 septembre, 29 octobre (projet de budget), 19 novembre (vote du budget), 10 décembre.

III. **Communications de l'Exécutif**

Boulangerie

Mme BRUCHEZ fait savoir que les exploitants, qui avaient signifié leur intérêt pour reprendre la boulangerie, ont finalement abandonné le projet, notamment en raison de leur souhait de disposer de places de stationnement devant le commerce, qui n'a pas pu être exaucé. A ce jour, aucune autre personne n'est sur les rangs.

Plan directeur communal

M. TAGLIABUE n'a pas reçu de remarques du Conseil municipal après la présentation du plan directeur communal (PDCom) qui a eu lieu le 4 juin. Le dossier sera déposé d'ici la fin du mois de juin à l'Office de l'urbanisme par Mme Michèle Tranda-Pittion, architecte-urbaniste, pour une enquête technique auprès des différents services.

Projets d'aménagement

M. TAGLIABUE signale que la commission Urbanisme & Bâtiments s'est réunie la semaine passée pour une présentation des différents projets en cours avec les devis estimatifs pour certains d'entre eux. Une nouvelle séance de la commission est prévue en septembre pour l'établissement du budget des projets que le Conseil municipal souhaitera développer. Tous les dossiers se trouvent sur CMNet à l'intention des conseillers municipaux.

Parcelle 1943



L'exécutif, ainsi que la secrétaire générale et le service technique, se réuniront le 26 juin concernant la parcelle 1943 pour faire le point avec les mandataires. Le but de cette séance est d'affiner le programme pour que les mandataires puissent travailler pendant les mois de juillet et août.

Mobililitri, la suite

M. RENAUD a participé la semaine passée à une séance de la commission des Routes et Espaces verts au cours de laquelle la question de l'« après-Mobililitri » a été évoquée. Un certain nombre d'éléments doivent encore être affinés. La commission sera à nouveau convoquée en septembre pour étudier les différentes possibilités.

Séance automnale concernant les élections

Mme BRUCHEZ indique que l'exécutif a l'intention d'organiser le 3 septembre une séance publique concernant les élections dans le but d'expliquer de façon neutre les prérogatives du Conseil municipal et du Conseil administratif, nouveau système qui sera instauré à la place de celui de maire et de deux adjoints. En réponse à M. HENTSCH, Mme BRUCHEZ confirme qu'un tout-ménage sera envoyé à la population.

IV. Travaux des commissions

a. Commission Scolaire & Social (28.05)

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du procès-verbal de la séance de la commission Scolaire & Social du 28 mai 2024, consacrée à l'audition de Mme Schaller, directrice de la Maison de la Tour, au prix de fin d'études et à la formation de premiers secours. Au point 2 *Prix de fin d'études*, 1^{er} paragraphe, Mme BACH souligne que la commission a aussi décidé d'attribuer un prix de fin d'études aux apprentis finissant leur formation, en plus des élèves du collège, de l'école de culture générale et de l'école de commerce.

b. Commission des finances (11.06)

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du procès-verbal de la séance de la commission des finances du 11 juin 2024, consacrée à la parcelle 1943, au stade des Ambys et au Club House du Tennis Club. M. NEJAR relève quelques éléments :

Parcelle 1943

Le premier emprunt concernant la parcelle 1943 devra être contracté rapidement afin de financer le crédit d'étude de 3'200'000 Fr. En outre, une possibilité alternative de financement par rapport au financement bancaire traditionnel existe, consistant en un crédit contracté auprès de partenaires privés par l'intermédiaire de l'UBS, pour un montant de 5'000'000.- Fr. De plus, le surplus de crédit de 1'800'000 Fr. destiné à financer les projets de la Mairie, de l'école, de l'éco-point ou encore, de la végétalisation du cimetière, pourrait être placé en fiduciaire, avec un rendement de 1.1%, en attendant que les investissements soient réalisés. Aucune limite n'est fixée pour la mise en œuvre de ces projets et les travaux pourront être échelonnés selon le calendrier choisi par l'exécutif.

Stade des Ambys

Beaucoup d'éléments concernant le stade des Ambys restent en suspens (limites du terrain, achat des parcelles, buvette, etc.). La commune d'Hermance a déjà réalisé beaucoup de travail, mais le projet n'avance pas, car les calculs des différents coûts sont compliqués. La commission a donc estimé qu'en l'absence d'un projet précis et affiné, dont les chiffres sont établis, il n'y avait pas la possibilité de soumettre une résolution au Conseil municipal.

Club House du Tennis Club d'Hermance

M. RENAUD, président du Tennis Club d'Hermance, a expliqué que le comité s'était réuni le 28 mai pour discuter du Club House et avait proposé de participer à la construction du nouveau bâtiment à hauteur de 100'000 Fr. La commission a préavisé favorablement de demander une contribution financière de 100'000 Fr. au Tennis Club d'Hermance, ainsi qu'une participation à l'amortissement du coût net des travaux, soit l'équivalent du montant qui sera inscrit au budget de fonctionnement.

V. Projets de délibération

a. Délibération n° 56.20-25 pour la rénovation de l'ancienne école

Ouverture d'un crédit d'engagement de 690'000 F pour rénover l'ancienne Ecole d'Hermance.

Vu la nécessité de rénover l'ancien bâtiment de l'Ecole d'Hermance ;



Vu l'estimation réalisée sur la base des soumissions rentrées ;
Vu le préavis unanimement favorable de la commission des finances du 11 juin 2024 ;
Vu le montant des travaux devisés à 690'000 F ;
Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983;
sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal
en présence de 10 de ses membres
accepte par 10 oui, 0 non 0 abstention
majorité qualifiée

1. De réaliser les travaux de rénovation de l'ancienne Ecole d'Hermance.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de 690'000 F destiné à ces aux travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense de 690'000 F au moyen de 30 annuités, sous la rubrique 2170.33004, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant mentionné au point n°2, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

b. Délibération n° 57.20-25 pour l'éco-point de la rue du Couchant

Ouverture d'un crédit d'engagement de 110'000 F destiné à la réalisation d'un EcoPoint à la rue du Couchant

Vu le volume de déchets urbains incinérables produit par habitant (229 Kg) excédant fortement la moyenne cantonale (205 Kg) ;
Vu les objectifs fixés par le Canton pour 2025 à 160 Kg / habitant ;
Vu la résolution prise à la majorité (10 oui, 1 non, 0 abstention) par le Conseil municipal le 28 février 2023, actant la volonté de ce dernier de doter la Commune d'une politique de gestion des déchets efficiente ;
Vu la délibération n° 43.20-25 ouvrant un crédit d'étude de 46'500 F pour la réalisation des phases SIA 31 à 41 en vue de construire 3 EcoPoints complets à différents emplacements sur la Commune d'Hermance ainsi qu'un container enterré à la sortie Nord du village ;
Vu la confirmation écrite du SAFCO quant au caractère exécutoire de ladite délibération en date du 13 juin 2023 ;
Vu la demande définitive en autorisation de construire n°DD 330858/1 déposée auprès de l'OAC le 21 février 2024 ;
Vu le préavis unanimement favorable de la commission des finances du 11 juin 2024 ;
Vu le montant des travaux devisés à 110'000 F ;
Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983;
sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal
en présence de 10 de ses membres
accepte par 10 oui, 0 non 0 abstention
majorité qualifiée

1. De réaliser les travaux d'implantation d'un EcoPoint à la rue du Couchant.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de 110'000 F destiné à ces aux travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense de 110'000 F au moyen de 10 annuités, sous la rubrique 7301.00.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant mentionné au point n°2, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

**c. Délibération n° 58.20-25 pour le réaménagement du Mestral*****Ouverture d'un crédit d'engagement de 500'000 F destiné au réaménagement des surfaces du Mestral, bâtiment n° 14, sis Rue de l'Eglise 1, parcelle n°871 à Hermance***

Vu la nécessité de réaménager les espaces du bâtiment dit « le Mestral », siège de l'administration communale afin d'y créer notamment de nouveaux bureaux, des sanitaires et des espaces de réunions et de vie tout en y conservant un logement ;

Vu la nécessité de mettre aux normes les conditions de stockage des archives communales ;

Vu le projet de réaménagement élaboré par le Bureau ARCH'Idée;

Vu la demande définitive en autorisation de construire n° DD 332691/1 déposée auprès de l'OAC le 23 mai 2024 ;

Vu les présentations du projet faites en commission UBA les 13 septembre 2023 et 13 juin 2024;

Vu le préavis unanimement favorable de la commission des finances du 11 juin 2024 ;

Vu le montant des travaux devisés à 500'000 F ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983;

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal
en présence de 10 de ses membres
accepte par 10 oui, 0 non 0 abstention
majorité qualifiée

1. De réaliser les travaux de réaménagement du Mestral, bâtiment n°14, sis Rue de l'Eglise 1, parcelle n°871 à Hermance.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de 500'000 F destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense de 500'000 F au moyen de 30 annuités, sous la rubrique 0290.10.33004, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant mentionné au point n°2, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Arrivée de Mme LAICH

b. Délibération n° 59.20-25 pour la végétalisation du cimetière

En réponse à une question de M. HENTSCH, M. RENAUD explique que le projet consiste à enlever le gravier, difficile à entretenir sans produits chimiques désormais interdits. Il s'agira de poser des plaques de sedum, dont plusieurs échantillons sont actuellement visibles au cimetière.

Ouverture d'un crédit d'engagement de 150'000 F destiné à la végétalisation du cimetière d'Hermance

Vu le concept proposé par le Bureau Pottu & Seitz SA ;

Vu les tests réalisés au cimetière d'Hermance depuis septembre 2023 ;

Vu les avantages évident sur l'entretien du cimetière grâce à cette nouvelle pratique ;

Vu l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires ;

Vu le coût estimé des travaux de 150'000 F ;

Vu le préavis unanimement favorable de la commission des finances du 11 juin 2024 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983;

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal
en présence de 11 de ses membres
accepte par 11 oui, 0 non 0 abstention
majorité qualifiée



1. De réaliser les travaux végétalisation du cimetière d'Hermance.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de 150'000 F destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense de 150'000 F au moyen de 10 annuités, sous la rubrique 7710.00.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant mentionné au point n°2, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

VI. Propositions individuelles et questions

Aucune proposition individuelle, ni question, ne sont émises.

La Présidente lève la séance à 19h30.

VII. Naturalisation (Huis clos)

La Présidente prononce le huis clos.

Arlette Blattner
Procès-verbaliste

Stéphanie Tourette
Présidente du Conseil

Chrystel Pion
Secrétaire du Bureau